



Traité Zevahim

Michna 6 - Chapitre 9

וְכָל שֶׁשָּׁקְעוּ מֵעַל גִּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ,
לֹא יִחְזֹר;
וְכֵן גִּחְלַת שֶׁשָּׁקְעָה מֵעַל גִּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ.
אֲבָרִים שֶׁשָּׁקְעוּ מֵעַל גִּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ,
קִדָּם לַחֲצוֹת,
יִחְזֹר, וּמוֹעֵלִין בָּהֶן;
לְאַחַר חֲצוֹת,
לֹא יִחְזֹר,
וְאִין מוֹעֵלִין בָּהֶן:

Et toutes[les offrandes disqualifiées dont il a été enseigné que si elles montent, elles ne redescendent pas], si elles sont déplacées de l'autel,[le Kohen]ne[les restitue pas à l'autel]. De même,[en ce qui concerne]une braise qui a été déplacée de l'autel,[le Kohen ne la restitue pas à l'autel. Quant aux]membres[d'une 'Ola propre]qui ont été déplacés de l'autel,[s'ils ont été déplacés]avant minuit,[le Kohen]doit[les restituer à l'autel]et[on est passible d'une peine pour]usage abusif.[Mais s'ils ont été déplacés]après minuit,[le Kohen]ne les restitue pas et on n'est pas[passible d'une peine pour]usage abusif,[de même qu'on n'est pas passible d'un usage abusif d'un bien consacré après qu'il a rempli l'usage pour lequel il était destiné].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions